

**Département de Meurthe-et-Moselle****Commune de LEXY****ARRETE DU MAIRE**

portant autorisation et organisation « Parcours Rose 2024 »  
au Parc Municipal Fernand Collignon

Le Maire de la commune de LEXY

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ces articles L 2212-1 à L2213-5 ;

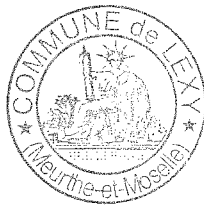
**ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup>** : La Commune de LEXY est autorisée à occuper le Parc Municipal Fernand Collignon le dimanche 13 octobre 2024 de 6H à 20H, pour organiser dans la ville sur l'itinéraire défini une course et une marche de sensibilisation au cancer du sein, l'accueil des participants, des visiteurs, des animations diverses ainsi que l'ensemble de la restauration.

**Article 2** : Le vendredi 11 et le samedi 12 octobre 2024, le parc sera fermé au public pour la préparation et la mise en place des stands à partir de 8h00 ; le parc sera fermé le lundi 14 octobre 2024 jusqu'à 17h00 pour le démontage. Le dimanche 13 Octobre 2024, le Parc sera réservé à l'événement.

**Article 6** : Monsieur le Maire de la Commune de LEXY, Monsieur le Commandant de Gendarmerie de LEXY sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont ampliation leur sera adressée.

LEXY le vingt quatre septembre deux mille vingt-quatre.



Le Maire,

Gérard ALLIERI